

Délibération 2022 / 11-03

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR JEAN-CLAUDE TERRASSIER DANS LE CADRE DES BSM-BIENS DE SECTION

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses collègues les termes de la délibération du 8 juillet 2016 demandant le transfert à la commune des biens, droits et obligations des biens de section et biens sans maîtres et notamment répondre aux conditions fixées par l'article L2411-12-2 du CGT (mise en œuvre de l'intérêt général),
- **vu** l'arrêté n° 23-2019-09-06-003, Mme la Préfète de la Creuse a prononcé l'intégralité des exemptions de servitudes et libres d'occupation dans le patrimoine communal,
- **vu** la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée A 15 située à « Le Mas » sur la Commune de Royère de Vassivière, d'une superficie de 6 021 m² au prix de l'estimation des domaines : 903.00 € (ci-joint plan de la parcelle et estimation des domaines),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne** son accord pour la cession de la parcelle A 15 située à « Le Mas », à Monsieur Jean-Claude TERRASSIER moyennant la somme de 903.00 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir, y compris l'acte administratif.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

